

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2019/123

PLACER MINING ACT
and
QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the *Placer Mining Act* and section 15 of the *Quartz Mining Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 This Order amends the *Prohibition of Entry on Certain Lands (Ross River Area) Order*.

2 In section 3, the expression "July 31, 2019" is replaced with the expression "January 31, 2021".

Dated at Whitehorse, Yukon, *this 18th* *day 7 July* 2019.

for 

Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

YUKON

CANADA

DÉCRET 2019/ 123

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR
ET
LOI SUR L'EXTRACTION DU
QUARTZ

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la *Loi sur l'extraction de l'or* et à l'article 15 de la *Loi sur l'extraction du quartz*, décrète :

1 Le présent décret modifie le *Décret interdisant l'accès à certaines terres (région de Ross River)*.

2 l'article 3 est modifié en remplaçant l'expression « 31 juillet 2019 » par l'expression « 31 janvier 2021 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 18 juillet 2019.